



# **[TELECOMS] Branche**

## **Télécommunications Salaires 2022**

La CFDT a signé le 8 janvier 2022 l'accord relatif aux Salaires Minimum Conventionnels à la branche Télécom. La CFDT a été force de proposition et motrice dans cette négociation.

La partie patronale a été une fois de plus très peu ambitieuse en proposant 2% d'augmentation des minima lors de la première séance, alors que le marché télécom se porte très bien et que l'inflation atteint des valeurs que nous ne connaissions plus. « Pour soutenir la situation des bas salaires », la CFDT a proposé d'accorder un « coup de pouce » aux deux premiers groupes de la classification et aux premiers niveaux de tous les groupes, afin de les rapprocher de l'inflation constatée de 2,8%.

L'objectif a été également de garder la branche attractive sur les salaires d'embauche.

[La grille de rémunération applicable pour 2022](#)

<b>Groupes</b>	<b>Seuils</b>	<b>Salaires annuels 2022 (en €)</b>
<b>A</b>	Seuil 1	20 207
	Seuil 1 bis	21 066
	Seuil 2	22 106
	Seuil 3	23 239
<b>B</b>	Seuil 1	21 198
	Seuil 1 bis	21 895
	Seuil 2	22 806
	Seuil 3	24 237
<b>C</b>	Seuil 1	22 364
	Seuil 1 bis	23 511
	Seuil 2	25 647
	Seuil 3	26 678
<b>D</b>	Seuil 1	25 897
	Seuil 1 bis	26 958
	Seuil 2	29 362
	Seuil 3	31 014
<b>E</b>	Seuil 1	32 546
	Seuil 1 bis	37 178
	Seuil 2	42 404
	Seuil 3	45 121
<b>F</b>	Seuil 1	44 435
	Seuil 2	53 170
<b>G</b>	Seuil 1	63 478
	Seuil 2	77 006

Une majoration de 2,8% des salaires minima annuels des groupes A et B de la grille ainsi que le niveau d'accueil (seuil 1) des groupes C à G a donc été négociée. Une belle évolution pour le pouvoir d'achat des premiers niveaux de salaires.

Les seuils Ibis, 2 et 3 des groupes C et D sont majorés quant à eux de 2,6%.

Les seuils Ibis, 2 et 3 du groupe E ainsi que les seuils 2 des groupes F et G sont majorés de 2,5%.

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous contacter. Flash le code ci-dessous !



Documents

[Branche Télécommunications Salaires 2022](#)